

Communiqué du président de la République

16 septembre 2022

- Dans le souci permanent de veiller au bien être de toutes les couches sociales de la population togolaise en liaison avec l'axe 1 de la feuille de route qui vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix,
- tenant compte de la hausse du niveau général des prix à la consommation qui n'épargne aucun pays,
- après consultation des acteurs sociaux,
- soucieux de préserver le pouvoir d'achat des ménages, en général et de protéger les couches les plus vulnérables, en particulier,
- conformément à mon engagement de ne laisser aucun togolais de côté,

Je décide des mesures suivantes d'application immédiate :

- 1. augmentation de 10% de la valeur indiciaire des salaires et des pensions de retraite pour les fonctionnaires civils et militaires et les retraités du secteur public, soit un montant annuel de 22,5 milliards FCFA,**
- 2. revalorisation additionnelle de 5% de la pension de retraite pour tous les retraités du secteur public (civils et militaires) et du secteur privé,**
- 3. indemnité mensuelle de transport de 10.000 FCFA à titre exceptionnel pour chaque fonctionnaire de l'Etat (payable hors bulletin) pour faire face à la hausse des frais de déplacement par ces temps difficiles, soit un coût budgétaire annuel de 8,8 milliards de FCFA,**
- 4. gratification du reliquat de l'avance sur salaire consentie en janvier 2022 aux fonctionnaires et retraités sur les huit (8) mois restant à rembourser, soit 7,1 milliards de FCFA, afin de leur permettre de faire face à la rentrée scolaire et à la cherté de la vie,**
- 5. gratification spéciale de 3 milliards de FCFA par transferts monétaires directs au profit des parents d'élèves pour l'achat des fournitures scolaires.**
- 6. subvention de 2,5 milliards de FCFA pour l'acquisition des manuels d'écriture et de lecture pour les élèves de l'enseignement primaire,**

7. augmentation de la subvention pour les engrais de 6 Milliards de FCFA pour la porter à 7,5 milliards de FCFA afin de permettre de stabiliser les prix tout au long de la campagne 2021/2022 au profit de nos agriculteurs,

8. dotation additionnelle de la subvention aux produits pétroliers de 30 Milliards de FCFA pour la porter à 37,8 milliards de FCFA, afin de poursuivre le soutien de l'Etat à la flambée des prix des produits pétroliers induits par la situation géopolitique au plan international et la hausse du cours du dollar,

9. dotation additionnelle de la subvention au gaz domestique de 7,7 Milliards de FCFA pour la porter à 9,3 milliards de FCFA afin de continuer à soutenir les ménages,

10. poursuite de l'application des mesures fiscales prises en faveur du secteur privé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Enfin, j'ai instruit le Gouvernement à veiller à l'accélération et à l'aboutissement rapide des discussions avec les partenaires sociaux et le secteur privé en vue de la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

J'exhorte nos concitoyennes et concitoyens à plus d'ardeur au travail, à la solidarité et au renforcement de la cohésion sociale par ces temps de crise afin de relever ensemble le défi du développement inclusif de notre pays.

Fait à Lomé, le 16 septembre 2022

Faure E Grassingbe